



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/25222  
2 février 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

---

LETTRE DATEE DU 26 JANVIER 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LES REPRESENTANTS PERMANENTS  
DE L'ESPAGNE, DE LA FRANCE ET DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-  
BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD AUPRES DE L'ORGANISATION  
DES NATIONS UNIES

Nous avons l'honneur de vous transmettre le texte, en anglais et en français, de la Déclaration sur l'ex-Yougoslavie adoptée par la Communauté européenne et ses Etats membres et publiée à Copenhague et Bruxelles le 25 janvier 1993.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Espagne

(Signé) Juan A. YAÑEZ-BARNUEVO

Le Représentant permanent de  
la France

(Signé) Jean-Bernard MERIMEE

Le Représentant permanent du Royaume-Uni  
de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

(Signé) Sir David HANNAY

ANNEXE

[Original : anglais/français]

La situation en ex-Yougoslavie

(Copenhague et Bruxelles, le 25 janvier 1993)

"La Communauté et ses Etats membres sont gravement préoccupés par la récente reprise des hostilités autour de Zadar en Croatie engagées par la partie croate. Les affrontements armés ont déjà fait de nombreuses victimes, y compris un membre du contingent français de la FORPRONU.

Non seulement ces actions déstabilisent la situation précaire qui règne en Croatie, mais elles risquent aussi de nuire aux très importantes négociations qui se déroulent à Genève sur la Bosnie-Herzégovine, lesquelles ont récemment laisser espérer quelques progrès. Les conséquences d'une telle suite d'événements pourraient être extrêmement graves.

Dans la situation actuelle, la Communauté européenne et ses Etats membres, tout en reconnaissant le non-respect du Plan Vance par la Serbie, lancent un appel urgent à toutes les parties, et en particulier au Gouvernement croate, pour qu'elles mettent immédiatement un terme aux hostilités autour de Zadar.

Toutes les parties concernées doivent participer de bonne foi à la mise en oeuvre de tous les aspects du Plan Vance, y compris le retour des réfugiés, et doivent être prêtes à accepter une prolongation du mandat de la FORPRONU, lorsque celui-ci viendra à expiration le mois prochain.

En même temps, la Communauté européenne et ses Etats membres, rappelant leur déclaration du 13 janvier 1993, exhortent toutes les parties concernées à poursuivre sans délai les négociations à Genève en vue de parvenir à un accord sur la mise en oeuvre intégrale de la proposition Ahtisaari sur la Bosnie-Herzégovine.

Aucune action risquant de compromettre ces négociations ne doit être entreprise par quiconque, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la Bosnie-Herzégovine."

-----